



L'offre de Formation prioritaire pour Les Assistant(e)s Maternel(le)s et les Gardes d'Enfants



Les acteurs des emplois de la famille



Les Branches professionnelles sont composées des représentants employeurs (FEPEM) et des représentants salariés (SPAMAF, CSAFAM, UNSA, CGT pour la branche Assistants maternels / CFDT, UNSA, FGTA-FO, CGT pour la branche des Salariés du particulier employeur)

Branche Professionnelle
Assistants Maternels
du Particulier Employeur

Branche
professionnelle
des salariés
du particulier
employeur



IPERIA, est l'Institut national de la professionnalisation des emplois de la famille. Mandaté par la branche professionnelle, il conçoit et déploie l'offre de formation prioritaire décidée par les branches.



IRCEM est le groupe de protection sociale des salariés du secteur (5 activités: Retraite, Mutuelle, Action Sociale, Prévention, Services)



AGEFOS PME désigné par les branches professionnelles comme collecteur pour financer les actions de formation.





L'Institut national de la professionnalisation est mandaté par les Branches professionnelles des Assistants Maternels du particulier employeur et des Salariés du Particulier Employeur pour être :



Certificateur pour le compte des Branches professionnelles



Tête de réseau de 240 organismes de formation

- Labellisation
- Accompagnement pédagogique
- Accompagnement au développement



Ingénierie et recherche en formation

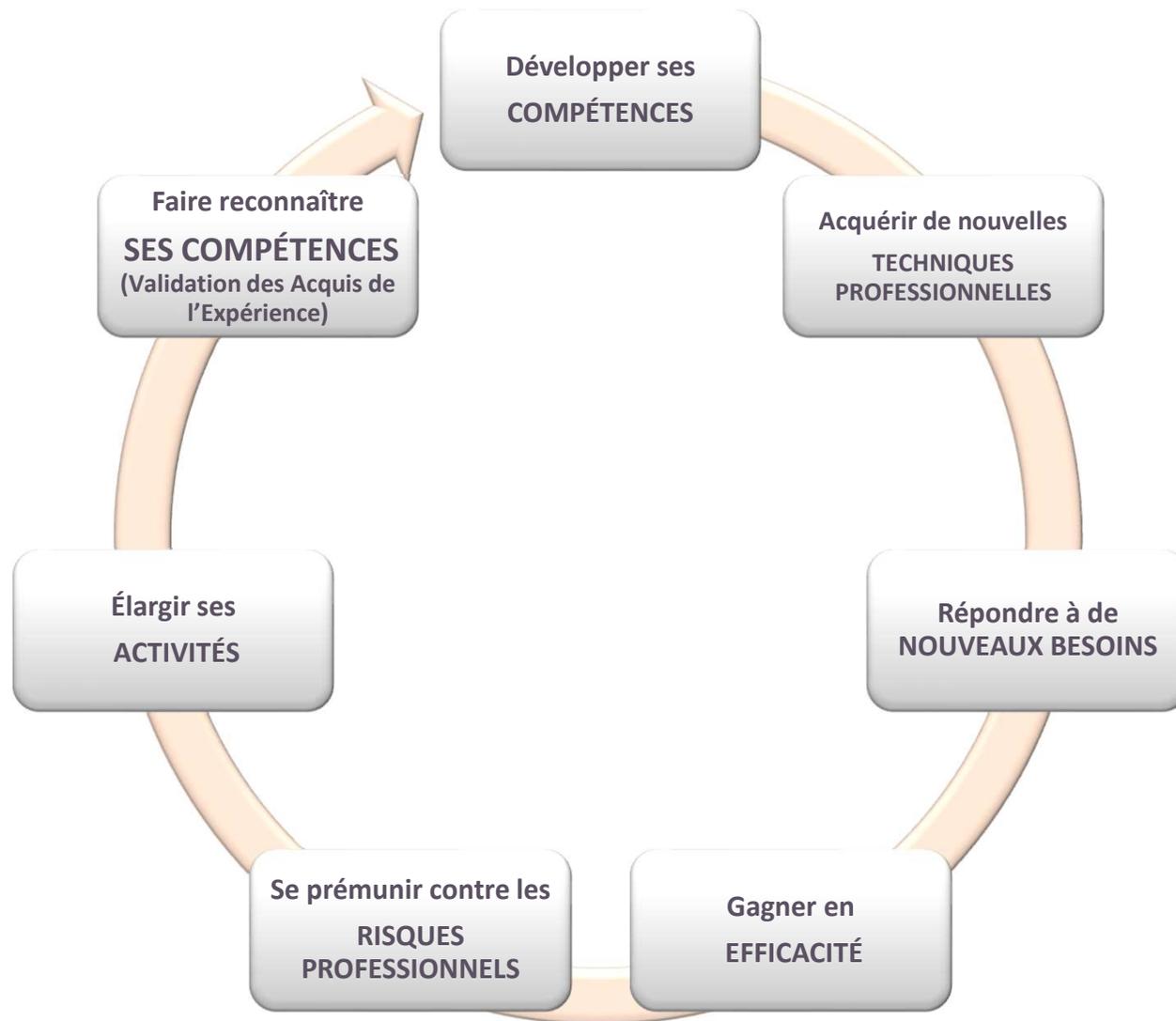


Coordinateur de la formation

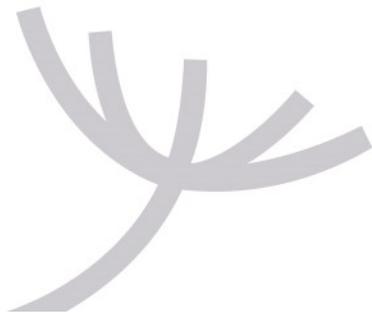
- Certifications professionnelles
- Formations continues
- Validation des acquis de l'expérience

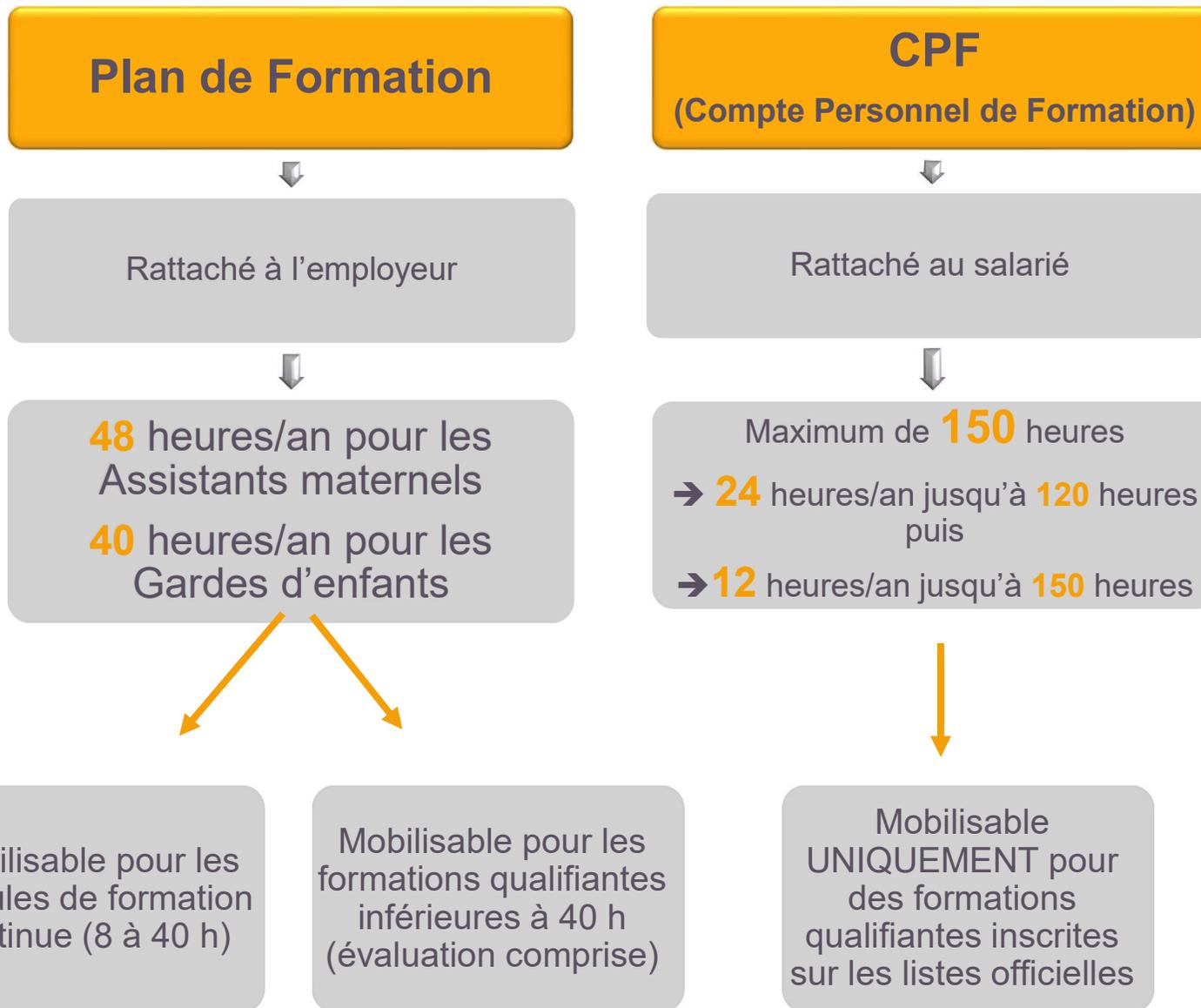


Pourquoi partir en formation ?



Les Dispositifs permettant l'accès à la formation proposée par les branches

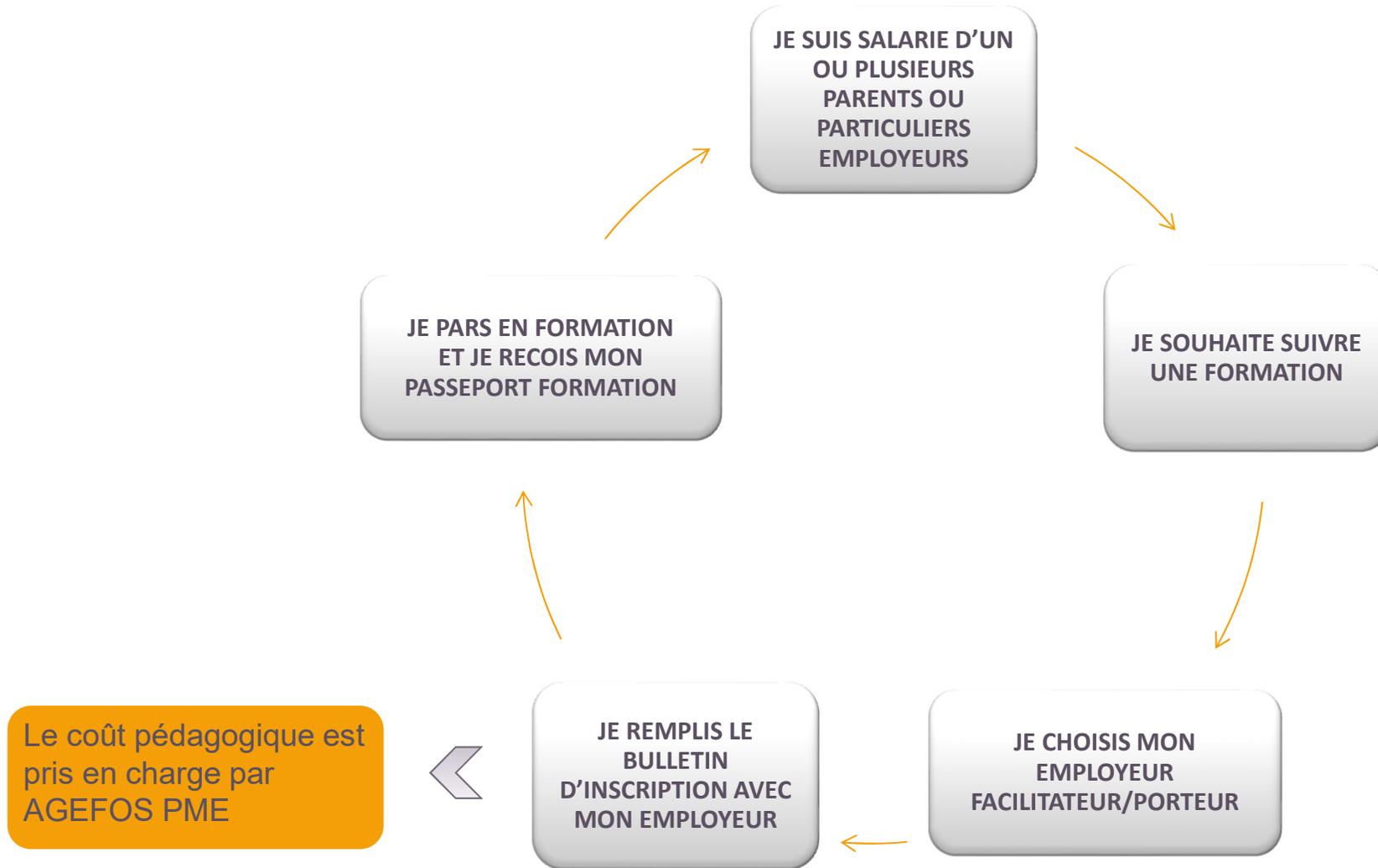




Le plan de formation



Cycle du départ en formation



Pour les Assistants maternels



MON EMPLOYEUR FACILITATEUR AVANCE LE SALAIRE LIÉ AUX HEURES PASSES EN FORMATION. Il est remboursé en fin de formation des rémunérations et des frais de vie (frais kilométriques, de repas, d'hébergement) par AGEFOS PME



MON EMPLOYEUR FACILITATEUR N'A PAS D'AUTRE DÉCLARATION À FAIRE POUR MON DEPART EN FORMATION. IL RECEVRA DE LA PART D'IPERIA UN RELEVÉ D'INFORMATION LIÉ À LA PÉRIODE DE FORMATION QU'IL DEVRA ME REMETTRE.

Pour les Gardes d'enfants



MON EMPLOYEUR PORTEUR AVANCE LE SALAIRE LIÉ AUX HEURES PASSES EN FORMATION. Il est remboursé en fin de formation des rémunérations et des frais de vie (frais kilométriques, de repas, d'hébergement) par AGEFOS PME



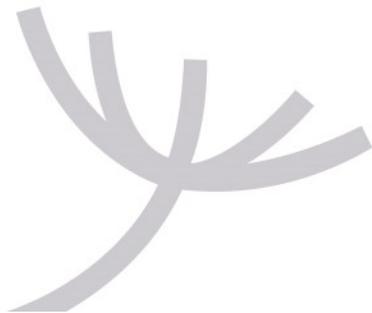
MON EMPLOYEUR PORTEUR N'A PAS D'AUTRE DÉCLARATION À FAIRE POUR MON DEPART EN FORMATION. IL RECEVRA DE LA PART D'IPERIA UN RELEVÉ D'INFORMATION LIÉ À LA PÉRIODE DE FORMATION QU'IL DEVRA ME REMETTRE.



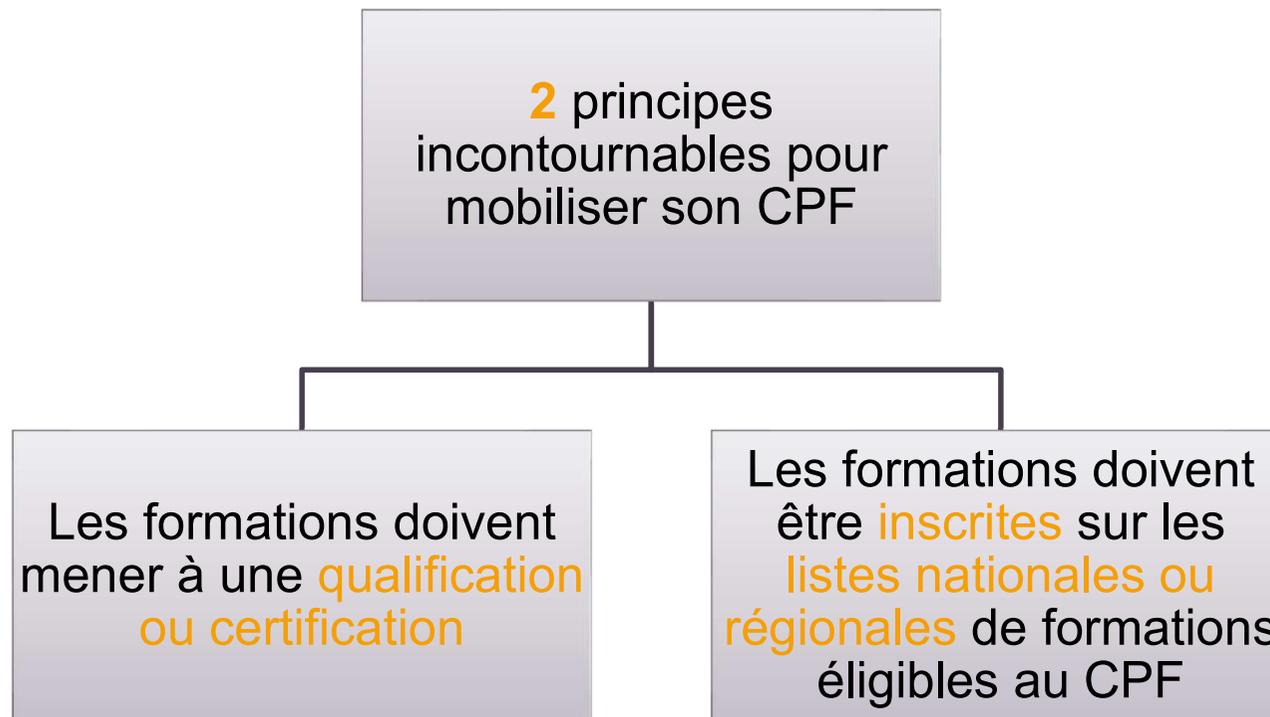
Réponse à vos questions....

- Comment se passe le financement si la formation est sur un jour travaillé et sur un jour non travaillé (ex : vendredi et samedi) ?
- Pour le financement, l'employeur facilitateur doit-il maintenir et verser le salaire de tous les contrats sur la journée de formation ? La valeur financière de l'indemnité de formation est-elle équivalente ?
- La journée de formation est-elle forcément déduite du bulletin du mois en attendant le versement de l'indemnité de formation ?
- Je veux m'inscrire à une formation mais je n'aurai mon premier bulletin de salaire qu'après le délai limite pour monter le dossier. Comment faire ? Puis-je quand même m'inscrire ?
- Si je choisis une formation sur 3 jours et que je suis malade sur un jour de formation, dois-je forcément repasser toute la formation ?
- J'ai fait une formation en semaine en mai mais je n'ai été payée qu'en septembre ?
- Fonctionnement des AGEFOS pour le paiement pendant le temps de travail et en dehors ?

Le Compte Personnel de formation



Le Compte Personnel de Formation mobilisable pour les formations proposées par la branche du Salariés du particulier employeur



Le Compte Personnel de Formation

...150 heures capitalisables sur sept ans et demie

 **24 heures** seront cumulées par année de travail à temps complet jusqu'à l'acquisition de 120 heures, puis

 **12 heures par an**, toujours par année de travail à temps complet, jusqu'à 150 heures.

 Le plafond de 150 heures sera ainsi atteint **au bout de sept ans et demi** pour un salarié **à temps complet**.

- **Plafond de 150h** - Abondements possibles au-delà (notamment prévu par accord de branche mais aussi de la part du salarié ou de l'employeur).
- Pour le temps partiel : calcul au prorata du temps de travail.
- Les crédits d'heures sont disponibles en fin d'année.
- Les heures de formations acquises dans le cadre du DIF jusqu'au 31/12/2014 seront mobilisables **jusqu'au 1er janvier 2021** dans la limite d'un plafond de 150 heures en cumul avec les heures CPF et dans le cadre d'application du CPF.



Réponse à vos questions....

- DIF : comment avoir des informations ?
- Si je n'ai pas d'employeur actuellement mais que j'ai cumulé suffisamment de points CPF, comment je peux m'inscrire à une formation ?



L'offre prioritaire de formation à
finalité **NON certifiante**



Les catalogues de la formation continue ...

Choisir des modules de formation **à la carte**



Assistant(e) maternel(le)

60 modules proposés
autour des thématiques suivantes:



Accueillir les enfants et communiquer - 18 modules



S'occuper d'enfants en situation de handicap - 4 modules



Organiser des activités d'éveil et de loisirs - 7 modules



Prévenir les situations difficiles - 8 modules



Assurer la sécurité - 10 modules



Organiser et développer son activité professionnelle - 13 modules

Garde d'enfants

66 modules proposés
autour des thématiques suivantes:

-  Garder les enfants et communiquer - 18 modules
-  S'occuper d'enfants en situation de handicap – 4 modules
-  Organiser des activités d'éveil et de loisirs – 8 modules
-  Prévenir les situations difficiles – 9 modules
-  Assurer la sécurité - 10 modules
-  Prendre en charge le domicile – 5 modules
-  Organiser et développer son activité professionnelle – 12 modules



Des modules qui peuvent être suivis...

-  Au sein d'un organisme de formation (**présentiel**) qui propose des formations au plus près du domicile des salariés
-  Chez soi ou au sein de centres ressources (**Formation à Distance ou FOAD** – Se renseigner auprès de la plateforme téléphonique)



Réponse à vos questions....

- Informations sur le réseau des OF
- Contenus de formation plus en adéquation avec leur métier et un contenu plus précis dans le catalogue

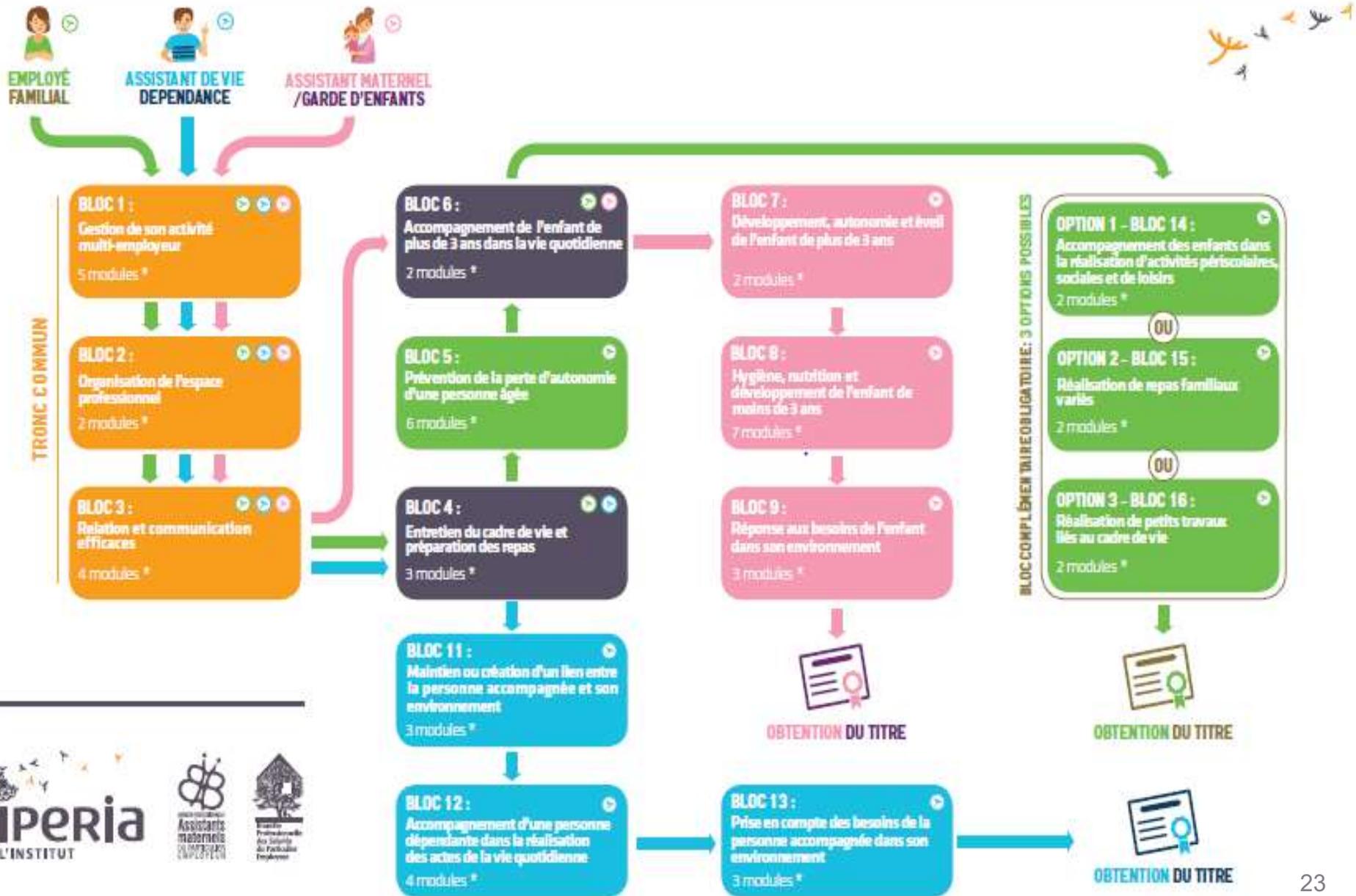


L'offre prioritaire de formation à finalité certifiante

Nouveauté 2017



ARCHITECTURE 2017 DES 3 TITRES DES BRANCHES

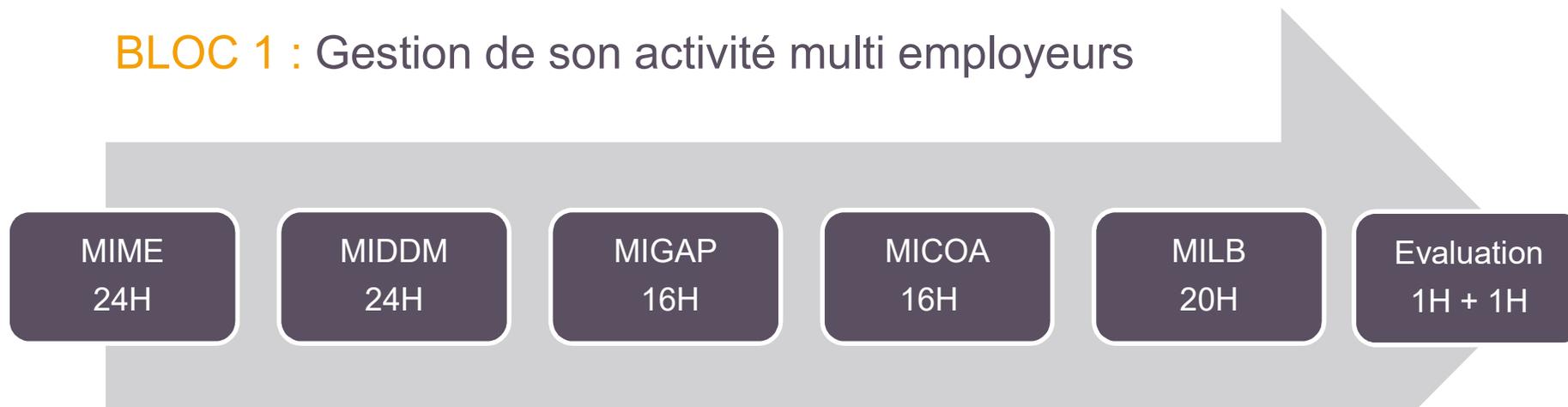


Les blocs de compétences du titre Assistant maternel / Gardes d'enfants



Exemple de composition d'un bloc

BLOC 1 : Gestion de son activité multi employeurs

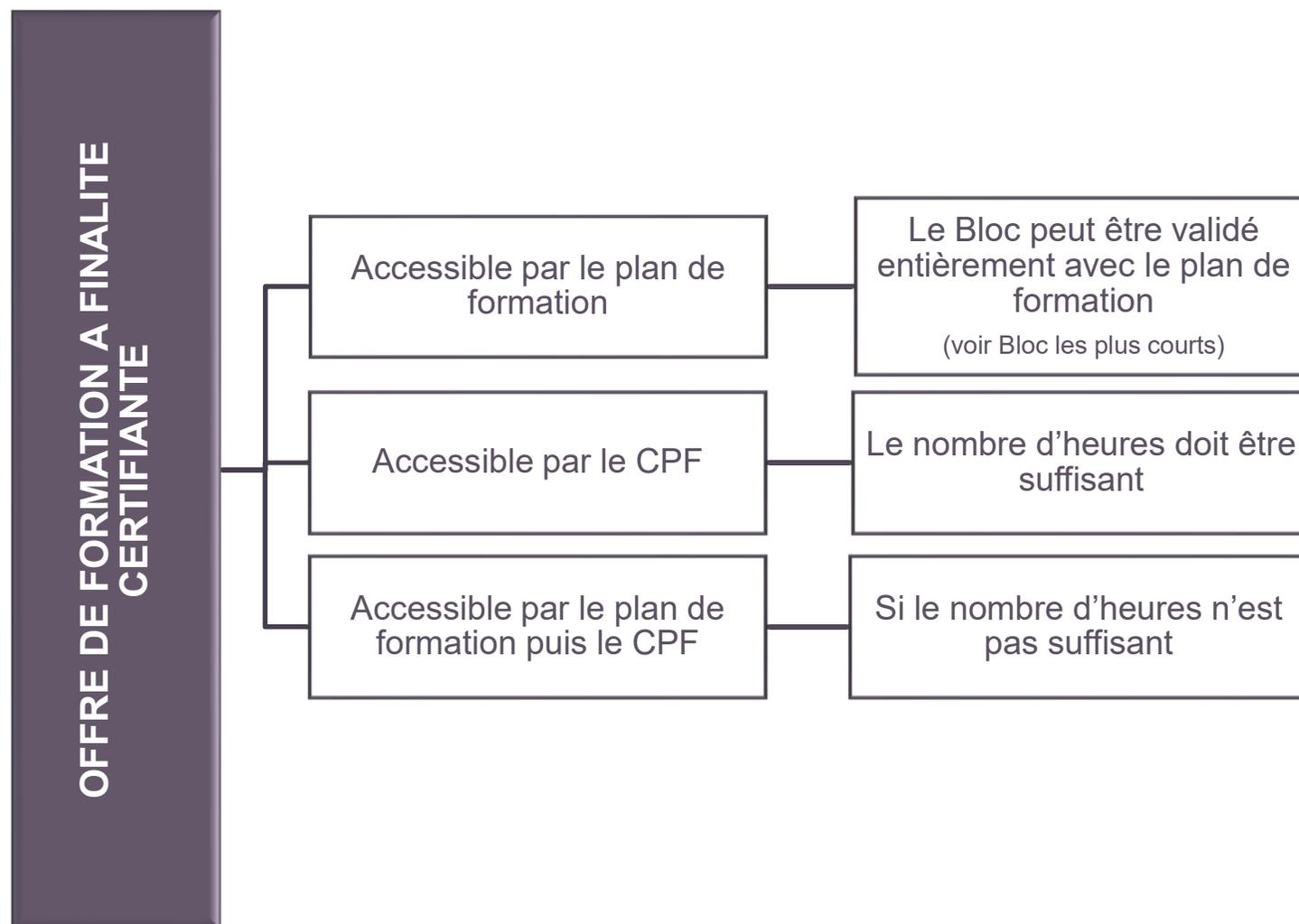


Pour le bloc 1, l'évaluation se compose d'un questionnaire et d'une étude de cas.

Chaque modalité d'évaluation sera valorisée à hauteur d'1 heure par le salarié ou le demandeur d'emploi.



Offre prioritaire de formation à finalité certifiante

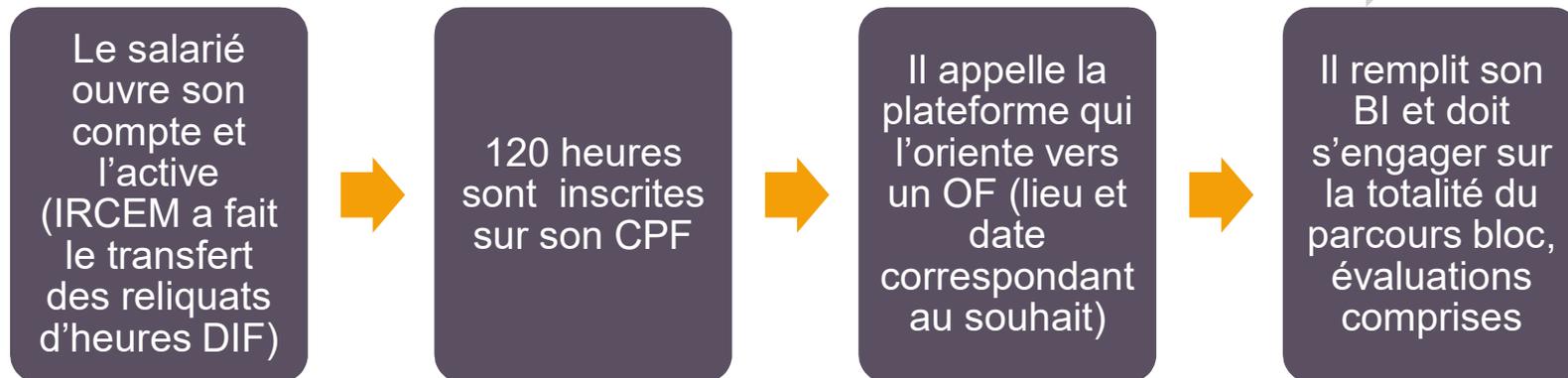
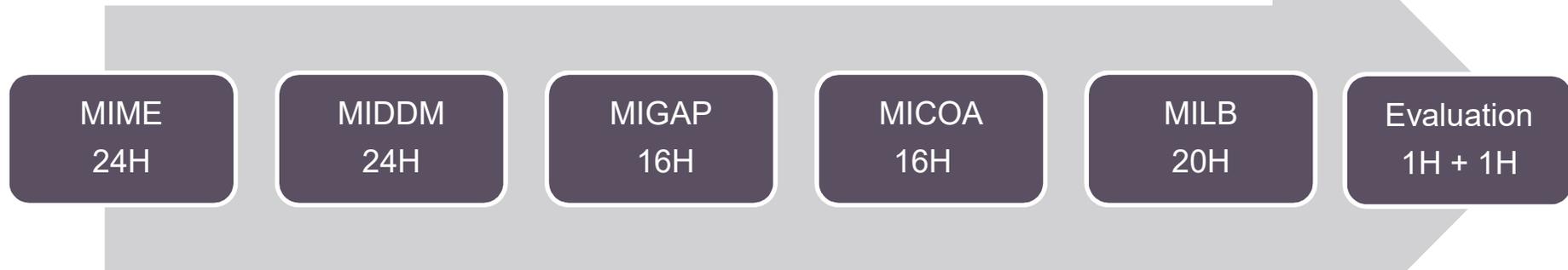


Différents cas de figures pour suivre une formation certifiante



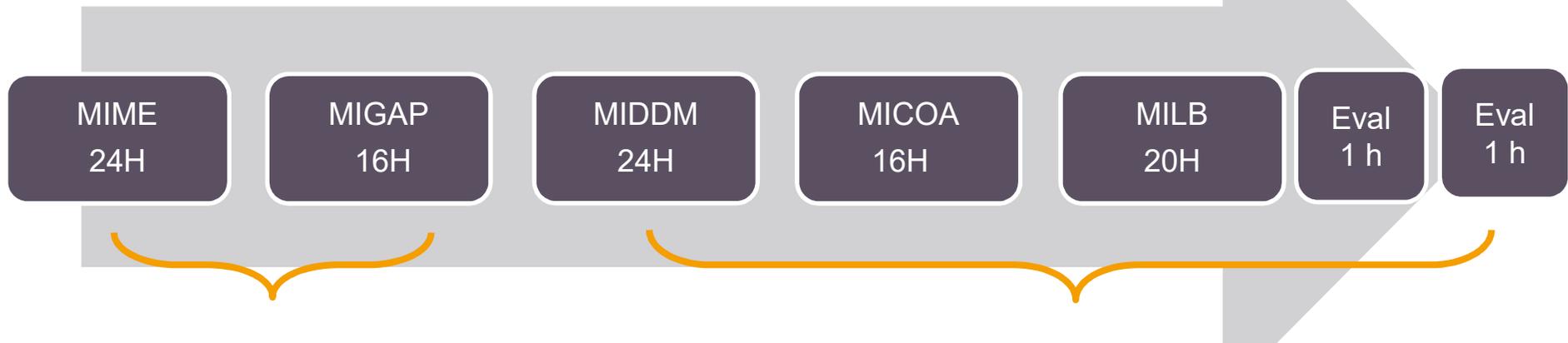
Exemple n° 1) Il y a suffisamment d'heures le compte CPF

BLOC 1 : Gestion de son activité multi employeurs



Exemple n° 2) Il n'y a pas suffisamment d'heures sur le compte CPF

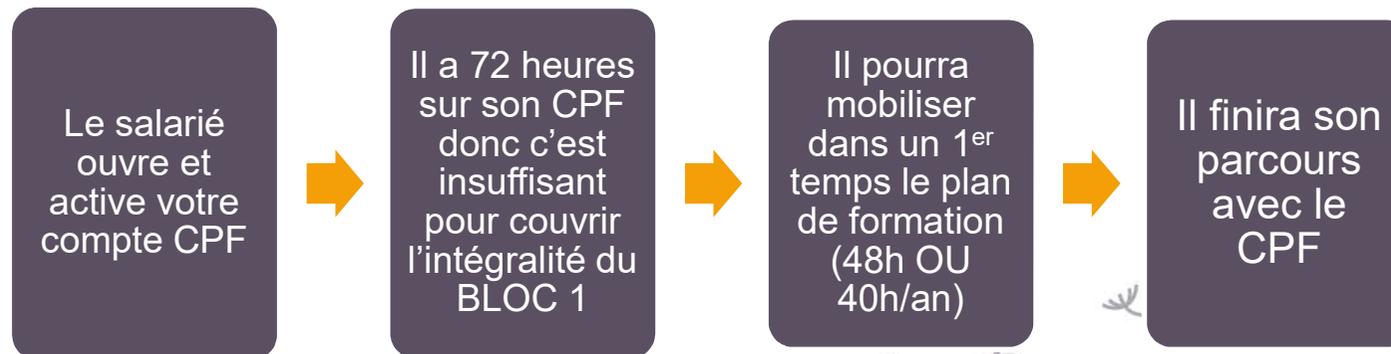
BLOC 1 : Gestion de son activité multi employeurs (102h)



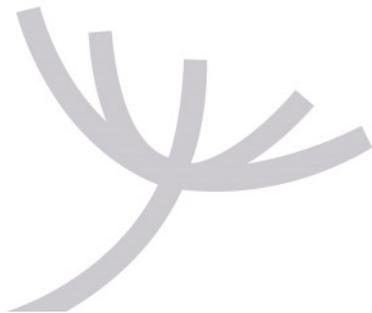
2 actions de formation avec **le plan de formation** :

- **48h** pour les AM (reste 8h pour suivre une formation)
- **40h** pour les SPE
- dans les conditions habituelles de mobilisation

Mobilisation du **CPF** pour l'intégralité du reste du parcours
= **60h + 2h** d'évaluation soit **62h** (100h – 40h) pour les AM
= **60h + 2h** d'évaluation soit **62h** (100h – 40h) pour les SPE



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)



Obtenir une certification de branche par la VAE

- **Eligibilité** : justifier d'**1** année d'expérience / 1900 heures incluant les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel dans le métier visé
- **Un accompagnement** possible de **24 heures** pris en charge financièrement par AGEFOS PME et assuré par un organisme de formation labellisé par les branches

Obtenir une certification de branche par la VAE

Etape 1

- Le salarié retire un dossier de recevabilité auprès d'IPERIA l'Institut en contactant le numéro vert

Etape 2

- Le salarié complète et retourne le dossier de recevabilité à IPERIA l'Institut
- Accompagnement possible par nos téléconseillers

Etape 3

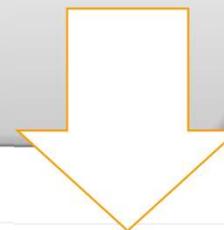
- Etude du dossier de recevabilité par IPERIA l'Institut
- Décision adressée par courrier au salarié

Obtenir une certification de branche par la VAE

Etape 4

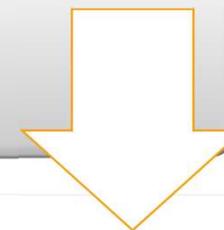
Si le dossier est recevable :

- Constitution du dossier de validation de l'expérience
- Le salarié peut être accompagné par un organisme de formation en suivant le module de 24h « Accompagnement à la VAE » (ces 24 heures pourront faire l'objet d'un abondement de partenaires territoriaux "pour les travailleurs n'ayant pas atteint un niveau IV de qualification [...] ou dont l'emploi est menacé par les évolutions économiques ou technologiques«).



Etape 5

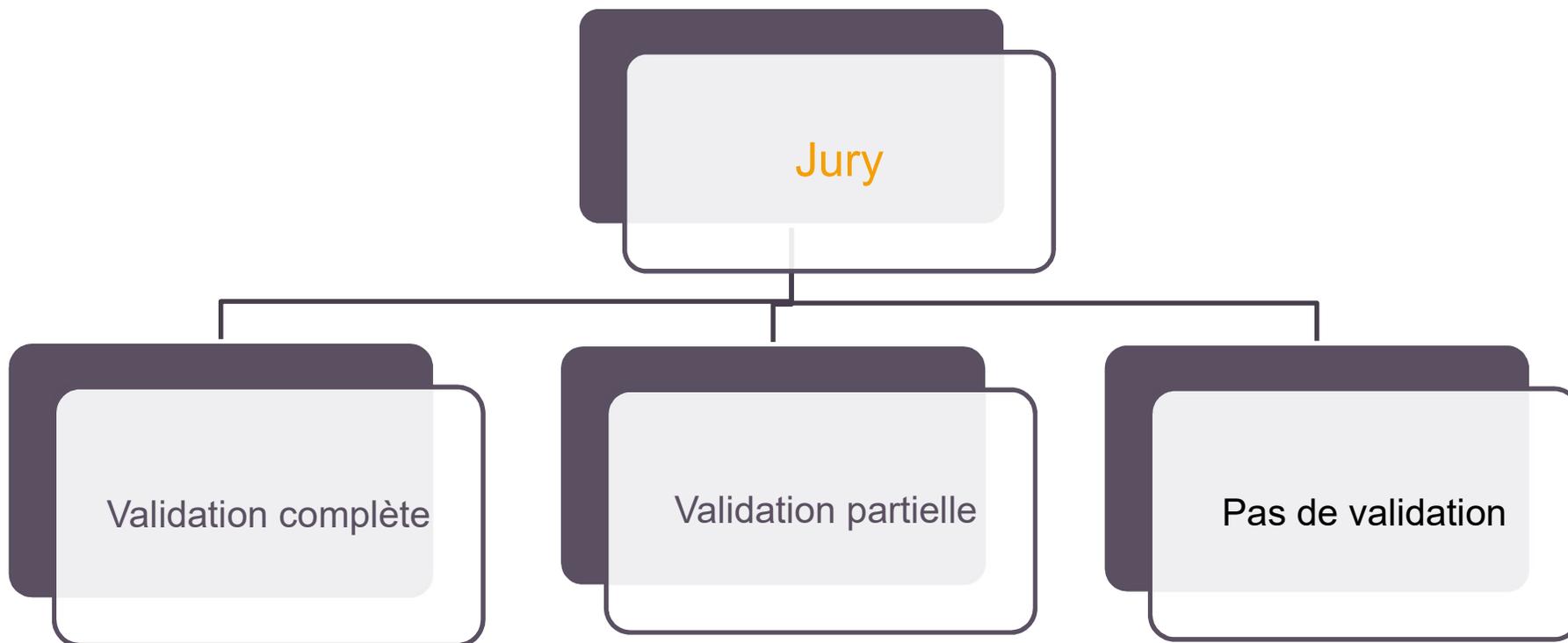
Le salarié devra compléter le dossier de validation en s'appuyant sur le mode d'emploi joint (détail des situations et des tâches professionnelles)



Etape 6

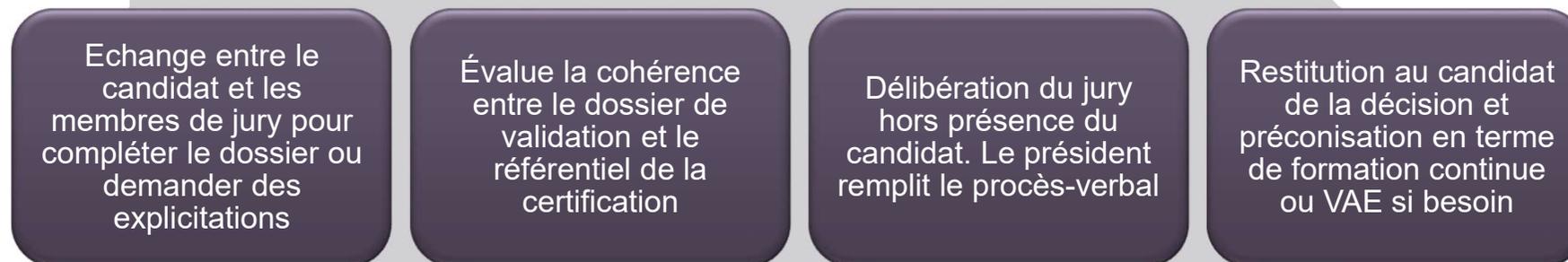
Le jury reçoit le candidat pendant 30 à 45 minutes

Obtenir une certification de branche par la VAE



Obtenir une certification de branche par la VAE

- Le jury de certification est organisé par IPERIA l'INSTITUT
- Le jury paritaire est constitué d'un salarié du particulier employeur, d'un particulier employeur et d'un délégué à la certification d'IPERIA l'Institut
- La présence du référent du candidat est soumis à son accord





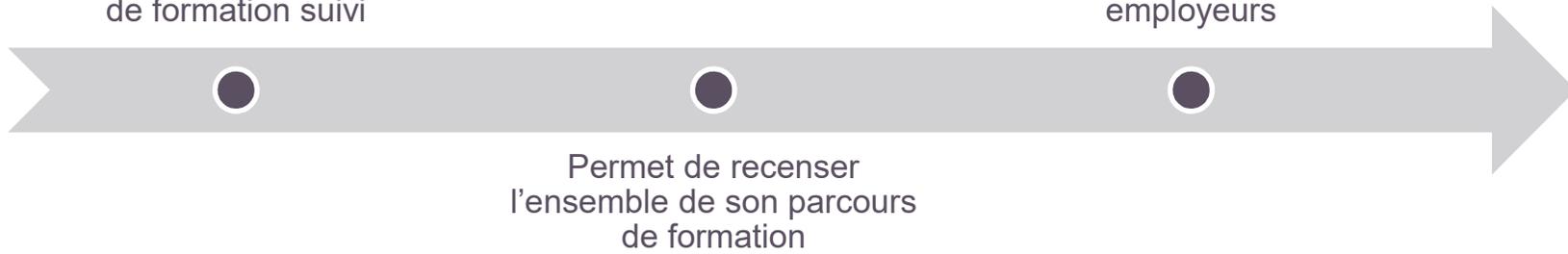
Réponse à vos questions....

- Après la formation d'Assistante Maternelle j'aimerais passer la 2ème partie du CAP Petite enfance. Est-ce que je peux utiliser mes heures de formation pour avoir quelqu'un qui m'aide à monter mon dossier ?
- Question sur les VAE. Avec CPF ou plan de formation ? Puis-je passer la VAE d'auxiliaire de puériculture ?

Les passeports formation

Remis à chaque personne à l'issue du premier module de formation suivi

Permet de valoriser ses compétences auprès de ses employeurs





Réponse à vos questions....

- Pouvons-nous avoir un livret de formation personnel afin de présenter à nos employeurs nos formations faites et celles envisagées ?

La plateforme téléphonique d'IPERIA l'Institut

1

- **Vous informe sur**
 - Les dates et lieux de la formation souhaitée
 - Vos droits à la formation

2

- **Vous accompagne dans vos démarches**
 - Explication du dispositif de départ en formation
 - Comment remplir le bulletin d'inscription

3

- **Collecte votre souhait de formation et vous aide à intégrer un groupe de salariés déjà constitué**

→ N'hésitez pas à contacter nos téléconseillers au

0 800 820 920

Service & appel
gratuits

Les catalogues 2017 (2018 à venir)

IPERIA L'INSTITUT vous apporte des solutions simples et vous propose des démarches facilitées afin de vous accompagner pas à pas vers la professionnalisation.

Où se procurer un catalogue?

Auprès d'IPERIA l'Institut

Et en téléchargement sur www.iperia.eu

